



Emplacement N° :

BOURSE AUX JOUETS DU CCAS
Dimanche 1^{er} novembre 2026
SALLE MARCADET 34 AVENUE DES PLATANES
CHAMBRAY-LES-TOURS

DEMANDE DE PARTICIPATION A LA BOURSE AUX JOUETS IMPLIQUANT DES VENTES PAR DES PERSONNES MORALES NON INSCRITES A UN REGISTRE DE COMMERCE

Je soussigné(e) Nom : _____
Prénom : _____

Demeurant à : _____

☎ : _____

N° de la carte nationale d'identité : _____

Délivrée le : _____

Demande à M. le Maire de la commune de Chambray-lès-Tours l'autorisation de se livrer à l'activité de revendeur exclusivement de jouets personnels dans le cadre de la Bourse aux jouets du CCAS du 1^{er} novembre 2026.

Et atteste, sur l'honneur, ne pas avoir dépassé mon quota de 2 manifestations de ce genre ou sollicité plus de 2 autorisations semblables au cours de l'année écoulée.

Atteste que les jouets proposés n'ont pas été acquis pour la revente et en certifie la provenance.

Déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur (loi du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers).

Fait à Chambray-lès-Tours, le _____

Signature du demandeur :

Nombre d'emplacements souhaités : (1 ou 2 emplacements maxi)

Règlement : Montant du chèque : _____
 Nom de la banque : _____
 N° chèque : _____

NB: Afin de respecter la législation en vigueur en matière de marchés à la brocante, soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants seront consignés sur un cahier paraphé qui sera remis à la Préfecture ou Sous-préfecture du chef lieu d'arrondissement concerné pour être contrôlé.

**BOURSE AUX JOUETS DU CCAS
DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 2026
SALLE MARCADET 34 AVENUE DES PLATANES
CHAMBRAY-LES-TOURS**



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les professionnels de la brocante ou les collectionneurs ne sont pas admis à participer à la Bourse aux jouets. Seules les personnes, inscrites exposant des jouets personnels d'occasion, sont autorisées à participer. Toute vente d'objets neufs ou de produits artisanaux est formellement interdite ainsi que les objets de puériculture et de vêtements.

L'emplacement de 2 m × 1,50 m est proposé au tarif de 8 €. **Les inscriptions se font en fonction du plan défini et dans l'ordre des emplacements disponibles.** Chaque exposant peut occuper 2 emplacements maximum. Chaque emplacement numéroté ne peut être utilisé que par la personne nommément autorisée et présentant le plan avec son numéro d'emplacement. Cet emplacement ne peut être modifié de quelque manière que ce soit.

Chaque exposant autorisé ne pourra s'installer le **dimanche 1^{er} novembre 2026 dans la salle Marcadet 34 avenue des Platanes (1^{er} étage) qu'à partir de 8 h du matin** et sous le contrôle des responsables de la Bourse aux jouets. Chaque participant devra avoir occupé son emplacement **avant 9 h**, faute de quoi il sera repris. Les emplacements sont vides : tables et chaises non fournis par les organisateurs.

La vente au public s'effectuera de 9h à 17h. Les participants devront avoir libéré les lieux le jour même de tous matériels, marchandises **avant 17h15**. Chaque exposant devra assurer le nettoyage de son emplacement lors de son départ.

Le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, devra être remis en mains propres à l'accueil du CCAS – 22 avenue des Platanes, Chambray-lès-Tours.

Les dépôts seront possibles à partir du mardi 13 octobre 2026, uniquement : – du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h, – le mardi de 17 h à 19 h. Les inscriptions seront reçues jusqu'à épuisement des places disponibles. Aucun dépôt dans la boîte aux lettres du CCAS ne sera accepté.

Les inscriptions seront prises jusqu'à épuisement des places disponibles. **Le C.C.A.S. s'autorise cependant à annuler cette manifestation dans le cas d'un nombre inférieur à 20 emplacements.**

Chaque exposant doit être en mesure de présenter le plan indiquant le numéro d'emplacement remis lors de l'inscription ainsi que sa carte nationale d'identité.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement basé sur votre consentement dans le cadre de la Bourse aux jouets 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Chambray-lès-Tours. Le destinataire de ces données est le CCAS de Chambray-lès-Tours. Vos données seront conservées au CCAS. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à droits@solaere.recia.fr. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de nous transmettre des directives afin d'organiser le sort des données vous concernant (conservation, effacement, communication à un tiers, etc.) en cas de décès.